

JEAN-MARC BLONDEAU

## Le métier de diplomate québécois

C'est en tant que « praticien » des relations internationales au siège et à l'étranger, maintenant retraité, qui a pu faire presque toute sa carrière au service du gouvernement du Québec, que je vais ici traiter du métier de diplomate québécois. Les quelques réflexions qui suivent sont donc fondées en bonne partie sur mon expérience personnelle. Inutile de dire qu'elles n'engagent que leur auteur.

On peut tout d'abord se demander si, dans le cas des États fédérés (terme que je préfère à celui, réducteur à double titre, de gouvernements subnationaux), il est permis de parler de diplomatie, et donc de carrière diplomatique. Je montrerai qu'une véritable diplomatie (surtout dans le sens où elle a évolué récemment) s'est progressivement formée au Québec et qu'une carrière de diplomate y est possible, malgré certaines limitations. Je rappellerai comment la fonction de diplomate, sinon le nom, a pris forme ici et comment elle s'est développée pour atteindre un rythme de croisière, avant de connaître une certaine consolidation. Je terminerai en évoquant l'avenir du métier de diplomate au Québec.

### Les débuts

C'est dans un sens plutôt restreint que l'on peut qualifier de diplomates les premiers agents que le gouvernement québécois a nommés à l'étranger à un titre ou un autre : agents d'immigration à Londres en 1872, agent général à Paris en 1882 (M. Hector Fabre, homme d'affaires et sénateur bien connu qui devint ensuite également représentant à Paris du gouverne-

ment fédéral canadien), agents généraux à Londres et à Bruxelles au début du xx<sup>e</sup> siècle, ou encore les membres des missions gouvernementales envoyées de temps à autre à l'étranger, notamment à des fins de promotion de l'immigration et des investissements ou de négociation d'emprunts financiers. Ces représentants agissaient dans des domaines limités, avec des descriptions de fonctions et des conditions de travail sommaires ; ils étaient nommés par décret ou par « ordre en Conseil » et n'avaient en général pas de rapports officiels directs avec les gouvernements étrangers. On peut dire, cependant, que les fonctions du premier agent général à New York, M. Charles Chartier, nommé officiellement en 1943, se rapprochaient beaucoup plus de celles d'un diplomate, à la fois par l'étendue de ses responsabilités, par la qualité de son travail et de ses rapports et par ses relations avec les fonctionnaires du gouvernement américain.

### **Le développement et la consolidation**

Ce n'est toutefois qu'avec l'arrivée du gouvernement Lesage au pouvoir, en 1960, et l'éveil de l'intérêt de l'État pour des relations directes avec l'étranger dans le but de contribuer au développement général de la société québécoise qu'un bassin d'experts en relations internationales commence à se constituer, tout d'abord par la création de directions de coopération avec l'étranger, principalement dans les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles, sans oublier l'administration gouvernementale en cours de modernisation. Les activités de ces directions et services étaient consacrées surtout aux relations avec la France, vers laquelle le gouvernement québécois se tournait tout naturellement pour créer ou développer son système éducatif, son action culturelle, son appareil administratif, sa fonction publique. Ces activités ont d'ailleurs donné lieu aux premiers accords franco-québécois évoqués ailleurs dans ce livre. Il n'était pas encore question d'un corps de spécialistes en relations internationales. Les personnes qui y œuvraient étaient issues d'autres secteurs, des ministères concernés, parfois aussi d'organismes internationaux d'aide au développement où elles avaient acquis une expérience de l'étranger. En parallèle, le ministère de l'Industrie et du Commerce avait mis

sur pied une direction responsable de la promotion des investissements étrangers et des exportations, à laquelle on avait confié la gestion des quelques délégations existantes, surtout celle de New York.

C'est à partir de cette direction qu'un embryon de service extérieur a été créé, à la suite de son rattachement au ministère des Relations fédérales-provinciales, qui devient, en 1967, le ministère des Affaires intergouvernementales, dont une des tâches est la coordination des activités internationales des autres ministères. Il faut dire que cette coordination, qui avait d'abord fait l'objet d'une commission interministérielle, ne s'est pas faite sans difficulté. En effet, les directions responsables de la coopération dans des ministères déjà bien établis n'acceptaient pas facilement cette « ingérence » dans leurs affaires d'un petit ministère nouveau-né, et au surplus de culture différente, puisqu'il recrutait ses agents surtout parmi les universitaires et nouveaux diplômés en sciences sociales ou politiques ou encore au ministère fédéral des Affaires extérieures, d'où venait M. Jean Chadelaine, ambassadeur et diplomate canadien de grande expérience nommé par le gouvernement Lesage délégué général du Québec à Paris. Je me permets d'évoquer ici mon cas personnel. J'étais entré, par concours, aux Affaires extérieures et, après ma formation à Ottawa, je travaillais comme jeune secrétaire à l'ambassade du Canada à Paris lorsqu'on m'a offert, en 1968, de venir travailler à Québec au nouveau ministère des Affaires intergouvernementales. La direction responsable des affaires internationales ne comptait alors que trois personnes, y compris moi-même, auxquelles s'est ajouté le chef du protocole. Alors que je venais d'un ministère fédéral déjà bien organisé et très structuré, où j'avais suivi une formation intensive avant d'être nommé dans une ambassade dotée d'une équipe importante, j'entrais dans une petite structure encore en pleine organisation. Il fallait tout mettre en place, y compris des systèmes de dossiers et de communications avec les postes, essentiellement les délégations générales de Paris, Londres et New York. Il fallait aussi améliorer les relations avec les équipes chargées de la coopération internationale dans les autres ministères et à l'étranger. Cette concertation s'est faite graduellement.

Par la suite, avec les années soixante-dix, on entre dans une période d'expansion, à la fois au Québec et à l'étranger. En plus

du ministère des Affaires intergouvernementales, des ministères sectoriels voulaient établir des liens avec leurs homologues étrangers à des fins d'acquisition d'expertise ou de coopération, mais aussi pour suivre les travaux d'organisations internationales ou la négociation d'ententes internationales dans les domaines qui concernent le Québec (conformément à la doctrine Gérin-Lajoie). Pour sa part, le ministère de l'Industrie et du Commerce intensifiait son travail de promotion des exportations et de prospection des investissements étrangers, tandis que le ministère de l'Immigration commençait à s'occuper de recrutement des immigrants à la suite d'ententes avec le gouvernement fédéral. Pour donner une idée de cette expansion, le Québec avait déjà, en 1972, à son emploi à l'étranger 60 fonctionnaires venant du Québec, auxquels il faut ajouter les employés recrutés localement. On comprendra que ce développement des relations internationales dans les différents ministères a suscité un désir de plus grande concertation de la part du gouvernement. C'est pourquoi, à la fin de 1974, une nouvelle Loi sur les affaires intergouvernementales, dont la préparation avait été supervisée par le sous-ministre d'alors, M. Arthur Tremblay, a été approuvée par l'Assemblée nationale. Cette loi prévoyait, entre autres, le transfert au ministère des Affaires intergouvernementales du personnel des autres ministères dont les fonctions principales relevaient du domaine des affaires internationales (soit en tout 74 personnes, dont 11 cadres et 24 professionnels). Seul le personnel du ministère de l'Immigration n'était pas touché par cette loi, qui a vraiment marqué le début du ministère tel qu'on le connaît aujourd'hui et le regroupement d'une équipe suffisamment importante d'agents s'occupant de relations internationales. C'est à ce moment qu'on peut commencer à parler de « métier » et donc de la possibilité de faire carrière dans la diplomatie québécoise.

Par la suite, et jusque dans les années quatre-vingt-dix, le ministère a connu une expansion importante, ce qui a eu des conséquences pour les agents et leur carrière. Il a fallu situer ces agents qui faisaient partie de la fonction publique québécoise : comme il n'était pas possible de créer un corps spécifique d'emploi d'agents du service extérieur à cause du trop petit nombre de personnes en cause, on les a intégrés parmi les agents de recherche. Ensuite, on a graduellement institué

des concours d'avancement et de nomination à des postes à l'étranger. À l'interne, au Québec, on a peu à peu structuré le ministère en directions géographiques, à mesure que l'action se portait vers de nouvelles régions et que de nouvelles délégations s'ouvraient (en Allemagne, au Japon, dans différentes régions des États-Unis, etc.), et en directions « sectorielles » : culture, éducation, relations économiques. Les services administratifs, en plus d'avoir à régler les questions budgétaires habituelles aux ministères, ont dû apprendre à s'occuper de problèmes tels que l'affectation du personnel à l'étranger (allocations, transport, logement, etc.) ou la gestion des immeubles logeant les délégations. Plus tard, des équipes d'étude et d'analyse ont été mises sur pied, sans oublier une direction de la Francophonie multilatérale, lorsque le Québec est devenu membre de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ainsi que, bien entendu, des services d'affaires publiques et de communications.

En un mot, le ministère des Affaires intergouvernementales, qui a ensuite changé de nom quelques fois et qui s'appelle maintenant ministère des Relations internationales, est devenu graduellement un organisme où il était possible de faire carrière dans ce domaine particulier et original qu'est la diplomatie québécoise. Les relations internationales du Québec ont fini par atteindre un « poids spécifique », qui fait qu'elles dépassent ce que font dans ce domaine les autres provinces canadiennes. Mais le plus important, c'est que, malgré des difficultés que nous verrons plus loin, le personnel a atteint un degré de professionnalisme qui se compare à celui de bien des services diplomatiques d'États centraux. Des efforts ont été faits en matière de sélection et de formation des agents, de même que de développement des capacités d'analyse. En tant qu'État fédéré, et alors que la plupart des États fédérés ailleurs dans le monde exercent une action internationale beaucoup plus limitée quant aux régions géographiques et aux secteurs couverts, le Québec a su construire un type d'action original basé sur ses intérêts et ses responsabilités constitutionnelles, de telle sorte qu'on peut parler d'une personnalité diplomatique propre, imaginative et compétente. La diplomatie québécoise, comme nous l'avons vu, a, pour commencer, établi des relations internationales gouvernementa-

les avec la France et la Grande-Bretagne, où les postes et le personnel sur place jouissent d'un statut officiel. (Les États-Unis, pour des raisons évidentes une des grandes priorités de nos relations internationales, constituent un cas particulier ; le gouvernement canadien a toujours refusé une présence officielle québécoise à Washington, le travail de relations et de lobbying indispensable pour la défense des intérêts québécois devant se faire à partir de New York.) Le ministère a dû s'adapter à des conditions beaucoup moins bien définies dans la plupart des autres pays où des nouveaux postes ont été ouverts. Il a donc fallu inventer de nouvelles façons de faire, entre autres en établissant des liens avec les gouvernements des États fédérés (aux États-Unis, en Belgique, en Allemagne, etc.). En 2006, le gouvernement du Québec a un ministère des Relations internationales (MRI) qui, malgré les compressions budgétaires appliquées au cours des dernières années, dispose d'un effectif de quelque 580 personnes, au Québec et à l'étranger, et d'un budget d'environ 100 millions de dollars, avec plus d'une vingtaine de postes, d'envergure et de responsabilités différentes, partout dans le monde : délégations générales, délégations, bureaux, antennes et sections dans des ambassades canadiennes.

Je crois toutefois utile de relever un certain nombre d'éléments qui ont, à mon avis, marqué à un moment ou à un autre l'histoire du ministère, certains ayant des effets positifs et d'autres négatifs sur la poursuite à long terme d'une carrière dans la diplomatie québécoise :

1. Tout d'abord, les différents gouvernements qui se sont succédé n'ont pas tous eu la même perception de l'importance à accorder aux relations internationales ni des secteurs prioritaires à privilégier. Ces politiques étant, bien entendu, des prérogatives gouvernementales, il reste que les questionnements ou les changements subits de politique créent un climat d'incertitude, surtout dans un jeune ministère où les traditions ne sont pas encore établies. Heureusement, les gouvernements qui ont exprimé des doutes sur la valeur des relations internationales directes pour le Québec ont généralement fini par se rendre à l'évidence et ont laissé en place l'essentiel. Quelquefois, également, on décidait que les relations internationales ne devaient

être, pour l'essentiel, qu'économiques, de sorte que les autres secteurs se trouvaient dans l'incertitude. Il faut dire, enfin, que longtemps, particulièrement lorsqu'elles étaient prises en charge par le ministère des Relations fédérales-provinciales, les relations internationales ont servi d'instrument dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral autant qu'en vertu de leur valeur intrinsèque pour le développement du Québec.

2. Pendant plusieurs années, avant que le ministère se structure de façon plus professionnelle, il a fallu vivre de nombreux essais organisationnels laborieux : création de nouveaux postes, mise au point de critères de sélection des agents, formation, méthodes de nomination dans les postes à l'étranger (par concours ou par affectation), élaboration d'ordres de mission, établissement et modification d'organigrammes et de fonctions, définition, avec les autres ministères, du statut des conseillers sectoriels, détermination et codification des conditions de vie à l'étranger (allocations, durée des affectations, conjoints, etc.). Il a fallu, en particulier, vaincre une certaine méfiance de la part des services administratifs du ministère et centraux à l'égard des besoins matériels et autres des agents en poste à l'étranger...

3. Pour toutes sortes de raisons, mais surtout pour des raisons budgétaires, le réseau des délégations et bureaux a été touché, au cours des années, par de multiples changements : ouverture et fermeture de délégations et bureaux, modification du statut et de l'importance d'un poste (par exemple, de délégation à bureau et vice-versa), installation de représentants dans des ambassades canadiennes ou dans des succursales de sociétés privées ou des chambres de commerce, nomination de délégués itinérants. J'ai dû personnellement, expérience pénible, fermer la délégation générale du Québec en Allemagne (à Düsseldorf), après une présence là-bas de plus de 20 ans, comme ç'a été le cas au même moment pour quelques autres postes importants tels que Rome. Il est vrai qu'une présence en Allemagne (à Munich avec une antenne à Berlin) a ensuite été rétablie, mais il aurait été moins dommageable et plus efficace de modifier le statut du poste ou de le déménager plutôt que de le fermer. Quelles qu'en soient les justifications, ces changements ne sont

pas propices à la poursuite d'une carrière diplomatique. On ne peut passer sous silence, dans le même ordre d'idées, les nombreux changements dans les structures des services responsables du commerce international, qui se sont promenés du ministère responsable des relations internationales à celui de l'Industrie et du Commerce ou ceux qui l'ont remplacé, ce qui n'a pas été sans créer un remue-ménage propre à miner le moral des troupes. La promotion des investissements à l'étranger a fait également l'objet de multiples modifications de structures. Par contre, le ministère de l'Immigration est toujours resté autonome, sauf pour une brève période (ses agents relevant toutefois du ministère des Affaires intergouvernementales lorsqu'ils sont à l'étranger).

4. Même si, comme je l'ai dit, le réseau international québécois est important, il reste que, contrairement à ce que permet un réseau de missions diplomatiques complet avec les responsabilités géographiques et sectorielles d'un pays souverain, le choix de postes à pourvoir dans nos délégations à l'étranger est relativement restreint, ce qui rend passablement difficiles l'équilibre avec les postes au central et l'établissement d'un plan de carrière. Un juste équilibre doit être trouvé entre une spécialisation géographique ou sectorielle poussée (parfois inévitable) et la polyvalence souhaitable dans une carrière diplomatique nouvelle.

5. Plusieurs gouvernements ont voulu mener une réflexion plus approfondie sur les relations internationales du Québec dans le but de définir une politique à plus long terme, comme le gouvernement canadien l'a fait périodiquement, ou encore un plan d'action pour une période déterminée. Ces politiques ou ces programmes ont évidemment une portée limitée puisqu'ils changent d'un gouvernement à l'autre. Les deux plus récents efforts en ce sens ont été *Le Québec et l'interdépendance, éléments d'une politique d'affaires internationales*, paru en 1994 sous le deuxième gouvernement Bourassa, et *Le Québec dans un ensemble international en mutation. Plan stratégique 2001-2004*, paru en 2001 sous le gouvernement Landry. Ces documents, chacun dans son genre, témoignent d'un effort intéressant pour mieux situer l'action du Québec à l'étranger par rapport à la politique

globale de ces gouvernements, par rapport aux grands développements internationaux et aussi par rapport à l'action et aux attitudes du gouvernement fédéral. Ils ont constitué des outils non négligeables pour définir le cadre de la diplomatie que voulaient mener ces gouvernements et, donc, les mandats des agents du service extérieur. Il est intéressant de lire les remarques (brèves) qu'ils contiennent sur la carrière diplomatique. Le document de 1994 mentionne que le gouvernement, afin de répondre aux exigences nouvelles de la réalité internationale, veillera « à développer l'expertise en matière d'affaires internationales en assurant la formation et le perfectionnement continu de ressources qualifiées au sein de ministère des Affaires internationales et des principaux ministères et organismes ayant des activités internationales » ; le plan paru en 2001, par ailleurs, indique que le ministère, afin de compter sur un personnel compétent et motivé, notamment en ce qui a trait à la relève, « se fait une priorité de développer les compétences de ses employés et d'améliorer les conditions d'emploi en particulier pour ceux qui sont affectés dans son réseau ». Ce document se préoccupe également des allocations et indemnités à l'étranger qui doivent assurer des conditions de vie équivalentes à celles du Québec de même que de celles des conjoints et des enfants. Comme on le voit, il y a une certaine continuité, sinon dans l'action du moins dans l'intention, dans ces documents récents de définition de politiques et de stratégies qui démontrent une préoccupation de principe pour le développement de la carrière diplomatique.

6. On ne peut passer ici sous silence les nominations politiques à des postes à l'étranger, qui sont le privilège des gouvernements, mais qui, particulièrement dans le cas d'un service jeune et relativement petit comme celui du Québec, peuvent être un élément de démotivation, si elles sont trop nombreuses ou concernent des personnes n'ayant pas la formation ou les compétences nécessaires.

7. Un dernier élément que je veux souligner parmi les caractéristiques du métier de diplomate québécois, du moins tel que je l'ai connu, c'est la constante des relations assez difficiles avec le gouvernement fédéral canadien. Bien sûr, cette situation était quasi inévitable dès lors que le Québec, État membre d'une

fédération, voulait, en vertu de ce qu'on appelle la doctrine Gérin-Lajoie, développer des relations directes avec l'étranger alors que, la Constitution canadienne ne prévoyant pas cette question, le gouvernement fédéral faisait tout pour éviter des précédents. Les discussions avec le fédéral à ce sujet, et les relations entre les délégations et les ambassades à l'étranger, ont connu des hauts et des bas, selon le climat politique, les domaines concernés et aussi selon la qualité des relations personnelles...

Bien entendu, si j'ai souligné ici certaines difficultés, il reste qu'elles sont dues en bonne partie au fait que notre diplomatie en était à ses premiers pas. Si je voulais retenir une seule leçon, c'est celle de l'importance d'une action constante. C'est un domaine où il faut investir à long terme. Plusieurs Québécois et Québécoises ont pu avoir, et ont encore, une carrière intéressante et motivante, au service de cette jeune diplomatie au progrès de laquelle ils sont fiers d'avoir contribué.

## **L'avenir**

Les conditions d'ensemble ont évolué, et pour plusieurs raisons ; certaines inspirant l'optimisme quant à l'avenir et d'autres moins, des changements sont requis dans la façon de gérer les relations internationales du Québec et d'envisager le métier et la carrière de diplomate. Tout d'abord, depuis une dizaine d'années, particulièrement pour des raisons budgétaires communes à l'ensemble du gouvernement, les dépenses consacrées aux relations internationales n'ont à peu près pas augmenté. Le ministère des Relations internationales a, comme je l'ai dit, atteint un rythme de croisière avec un budget d'environ 100 millions de dollars et un effectif de près de 600 personnes au total, au Québec et à l'étranger. Il ne faut pas s'attendre à ce que la situation budgétaire s'améliore dans un proche avenir, ce qui signifie une diminution relative si on tient compte de l'inflation. On peut donc prévoir que peu de postes supplémentaires s'ouvriront au Québec comme à l'étranger, quoique, par ailleurs, plusieurs agents doivent bientôt prendre leur retraite. On constate, d'autre part, que les emplois au MRI ne sont plus aussi en demande qu'auparavant ; en effet, ils sont en

concurrence avec bien d'autres types d'emplois à l'étranger, soit au ministère des Affaires étrangères canadien, à l'Association canadienne de développement international (ACDI), dans les organisations non gouvernementales (ONG) ou encore dans une des nombreuses sociétés privées canadiennes actives à l'étranger. Il faut ajouter que les jeunes candidats et candidates qui sortent des universités sont maintenant beaucoup mieux préparés à une carrière diplomatique, grâce en particulier aux programmes en relations internationales et en sciences politiques qui existent dans nos universités; ils ont d'ailleurs déjà acquis, pour la plupart, avant d'entrer au ministère, une certaine expérience de l'étranger, par des voyages ou encore par des stages ou du travail dans une ONG, et ils parlent souvent une ou deux langues étrangères. Il faut aussi tenir compte plus qu'avant des conjoints et de la famille dans les plans, car il est fréquent que les deux conjoints poursuivent une carrière. Tous ces éléments font que les autorités du MRI ont senti le besoin de créer, en 2003, un comité chargé de proposer une politique en matière de gestion de carrière et un plan d'action. Les conclusions des travaux de ce comité ont été approuvées et communiquées au personnel en 2003 et le plan opérationnel devrait être mis en œuvre incessamment au moment où j'écris ces lignes. Ce plan d'action très complet, qui intègre la plupart des idées déjà émises au ministère à ce sujet, comprend des principes directeurs et l'élaboration de plans individuels de carrière (formation, mobilité, affectation, perfectionnement, etc.). L'accent y est mis sur la polyvalence plutôt que sur la spécialisation. L'important, évidemment, sera maintenant de mettre en œuvre ce plan et de le maintenir à plus long terme. Les chefs de poste à la retraite, par le biais de l'Association des anciens délégués du Québec (AADQ), sont prêts à apporter leur contribution en offrant des services de tutorat ou de perfectionnement auprès des agents actuels.

Il faut remarquer à nouveau, avant de terminer, que même si la situation de la diplomatie québécoise est originale (la situation en la matière de la Belgique et de ses gouvernements régionaux étant celle qui se rapproche le plus du Québec et qui l'a même devancé), bon nombre des problèmes auxquels elle fait face actuellement, en particulier une situation budgétaire difficile, sont communs à plusieurs pays, y compris le Canada.

Les relations souvent difficiles des associations syndicales avec les ministères des Affaires étrangères en témoignent. Un autre élément de similarité est que la situation et les responsabilités traditionnelles des services diplomatiques des pays souverains (diplomatie traditionnelle s'occupant de matières « nobles », statut spécial et exclusif de la « carrière » non ouverte à l'extérieur, avec privilèges diplomatiques et autres avantages, etc.) ont tendance à évoluer : la nouvelle diplomatie tend à se diversifier et à s'occuper de plus en plus de questions sectorielles dont traite précisément le Québec dans ses relations avec l'étranger. Cette situation joue aussi dans l'autre sens puisque de plus en plus de sujets auparavant réservés à la diplomatie traditionnelle intéressent également les gouvernements d'États fédérés. D'autres facteurs jouent également : les communications instantanées, la facilitation des déplacements rapides et la diplomatie directe, la participation plus grande dans les relations internationales des grandes villes, du secteur privé et des ONG, sans compter l'importance grandissante des organisations régionales et internationales. Toutes sortes de nouvelles façons de faire commencent à être explorées par le Québec, par exemple des activités conjointes à l'étranger, en particulier dans le secteur économique, avec d'autres gouvernements, soit fédérés (la Bavière), soit nationaux (la France).

Une nouvelle politique de relations internationales est actuellement (avril 2005) en préparation au MRI. L'allocution prononcée par le premier ministre Charest à l'ENAP le 25 février 2004 et les voyages qu'il fait périodiquement à l'étranger semblent indiquer de la part de son gouvernement un grand intérêt pour les dossiers internationaux et un souci de continuité qu'il faut souhaiter voir se refléter dans cette nouvelle politique et les plans d'action qui en découleront, ce qui ne pourrait que motiver les jeunes qui voudront s'engager dans ce domaine.

Pour finir, si un accord était conclu avec le gouvernement fédéral, à la suite des négociations qu'a entreprises le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, qui permette de définir une sorte de *modus vivendi* entre les gouvernements fédéral et québécois en matière de relations et de traités internationaux, c'est-à-dire une reconnaissance plus ou moins officielle, par Ottawa, de la doctrine Gérin-Lajoie, on peut présumer que cela aurait également des effets positifs sur la

fonction de diplomate québécois, à qui de nouveaux secteurs seraient ouverts. Un nouvel arrangement constitutionnel délimitant formellement les responsabilités internationales des deux ordres de gouvernement, sur le modèle belge par exemple, élargirait encore plus le champ d'action de la diplomatie et des agents du Québec, sans parler de la souveraineté, mais cela est une autre question...